

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROWEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES: } No. 46, Rue Grant, St. Roch.
} No. 7, Ruedes Prairies, St. Roch.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Prix: deux Sous.

Vol. 3.

Quebec, 17 Juin, 1841.

No. 54.

MELANGES.

LE BANC DES STENOGRAPHERS.

Le banc des sténographes est ce qu'on trouve de plus élevé à la chambre des députés. Il regarde comme bien au dessous de lui le fauteil de la présidence, il domine avec orgueil tous les faux-toupets qui végètent sous ses pieds, il dépasse de cent coudées la tête rouge du général Bugeaud. Il est enfin au Palais-Bourbon ce que le paradis est aux théâtres du boulevard. Cela n'empêche pas qu'on n'y fasse sans cesse un tapage d'enfer.

Considéré d'ailleurs sous le point de vue moral et pittoresque, le banc des sténographes pourrait, sans inconvénient, être comparé à la foule des jeunes titis qui vont contrôler tous les soirs les ronds-de-jambe des Taglionis des Funambules ou le débit des Bocages du théâtre royal des Folies-Dramatiques. Le banc des sténographes n'est pas moins scrupuleux et surtout moins sans façon dans ses appréciations que cette critique en bourgeron et en manches de veste. Il juge tout ce que les *comédiens ordinaires du peuple* représentent. C'est pour cela sans doute qu'on rit beaucoup au banc des sténographes.

Ils sont là un quarteron de gaillards très-verts, pimpans, flambans, rutilans, habileurs, farceurs, ayant bon pied, bon œil, l'oreille fine, la main alerte, toujours prêts à arrêter au vol les paroles incroyables qui se débitent sans interruption depuis octobre jusqu'à juillet; ils savent combien de cocottes au juste il se fait bon an, mal an, avec le papier qu'achète le pays; ils savent tout ce qui s'absorbe à la buvette; ils savent combien il se distribue chaque jour de bureaux de tabac, combien de boursés aux colléges, combien de caresses aux Mirabeaus douteux; ils savent bien d'autres choses encore qu'ils se contentent sans cesse à eux-mêmes dans le tuyau de l'oreille.

Car tout est confondu dans la tribune du sténographe; tout se mêle, se frotte, écrit de concert, mâche les mêmes pains à cacheter, se copie, s'emprunte, jase, raccourcit le texte ou le commente, suivant les exigences de sa ligne politique et fait bon ménage. La paix ne cesse pas un instant de régner entre feuilles de

couleurs différentes qui s'arrachent quotidiennement les yeux devant toute la France : c'est le panthéisme appliqué au système représentatif. Tel journal qui la veille a appelé un de ses confrères grand polisson, grand scélérat, grand malheureux, ne dédaigne pas de lui faire une petite place à côté de lui. On voit à chaque instant les mêmes plumes d'oie qui dans les ardentes logomachies de la polémique se sont réciproquement traitées de pas grand'chose, boire sans façon à la même écriture. La démocratie et la monarchie pure oublient l'abîme qui les sépare ; l'opposition dynastique, la doctrine et les tributaires de la caisse-Gérain, tout cela remet le canif dans le fourreau pour ne former qu'une mosaïque compacte. Les radicaux du *National* coudoient les gentilshommes de la *Gazette de France* ; le *Courrier*, si âpre dans les luttes publiques, ne fait pas trop mauvaise mine au *Journal des Débats*, tandis que les 25,660 abonnés du *Siècle* sont assez magnanimes pour ne pas écraser sous le nombre les trois cents lecteurs officiels de la *Presse*.

Comme on peut voir, l'âge d'or en s'enfuyant de la terre s'est réfugié sur le banc des sténographes. Ce ne ne serait pas assez de se supporter les uns les autres : on va même beaucoup plus loin. Par exemple chacun se rend mutuellement de petits services toutes les fois que l'occasion s'en présente. Rien n'est aussi commun que de s'échanger les députés respectifs. On se transmet un bon mot pour un croquis, une naïveté pour un lazzi. — « Passez-moi le Liadières je vous passerai le Barrot. — Tendez-moi la saillie Garnier-Pagés, je vous enverrai la grimace Lamartine. — Je ne serais pas fâché d'avoir un peu de Jacqueminot. Voulez-vous en échange du Muret-de-Bord ? — Non, merci, je n'en use pas. » Le Charles Dupin était détesté sous cette latitude, et le jour où il a été pairifié a été un jour de fête pour le banc des sténographes.

Ce travail dure ordinairement six mois, quelquefois moins, rarement davantage. Pendant ce temps le banc des sténographes travaille comme les chevaux de fiacre, nuit et jour, attelés à la même besogne, sans autre relâche que les dimanches et les jours de trêve parlementaire. Heureusement la fin de la session arrive bientôt pour lui donner le loisir de se reposer dans un autre labeur. En même temps que les Demosthènes des 86 départemens s'en vont serrer leurs foins, tondre leurs brebis et marier leur filles, le banc des sténographes barbouille des romans de mœurs, fait jouer des mélodrames à la Porte-St-Antoine et va pêcher à la ligne sous le pont des Arts.

A quelque distance du banc des sténographes, vis-à-vis du verre d'eau aux harangues et du grelot parlementaire, il est un autre banc mille fois plus dur, bien qu'il soit rembourré de crin et étoilé de clous d'or : c'est le banc où viennent s'asseoir chaque jour les Ixions chamarrés dont la mission est de tirer la bricole du char de l'état. Huc ! huc !

HOTEL DE ST. MICHEL.

LE Soussigné, en offrant ses remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement dont ils ont bien voulu le favoriser jusqu'ici, en sollicite respectueusement la continuation qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus.

Il est, comme par le passé, en mesure de recevoir commodément les voyageurs, et tient en tout tems les meilleures qualités de liqueurs et de provisions en tout genre.

MICHEL BACQUET.

St. Michel, 9 Juin, 1841.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 17 JUIN, 1841.

LES EXILÉS POLITIQUES.

[Lors de la dernière assemblée au sujet du défranchissement des faubourgs, quelques personnes mentionnèrent, mais trop tard pour qu'il soit pris des mesures effectives, la convenance de dresser une pétition demandant la libération des condamnés et exilés politiques, ou tout au moins exprimant quelque sympathie pour leur sort. Nous avons vu plusieurs personnes qui nous paraissent désirer que l'intention du public soit consultée là-dessus.

Il appartient donc aux messieurs qui possèdent quelque influence et sur qui l'on compte habituellement pour l'appel des réunions publiques de prendre l'initiative sans un tel objet qui certes mérite une attention aussi sérieuse que celle qu'on a donnée quelquefois à des démarches moins urgentes et infiniment moins louables. Les frères, les amis, les compatriotes de ceux qui subissent mille morts dans l'exil, ne font rien pour faire cesser leurs souffrances, on ne doit rien attendre de la part d'étrangers qui n'ont que les motifs bien faibles d'une simple pitié. Quant à nous, nous offrons notre aide pour la publicité des annonces de convocation lorsque le jour sera fixé. Les personnes qui voudront s'occuper de cet objet auront donc la complaisance de nous en donner avis.

Supposant même que l'on ne réussirait point à obtenir le pardon des infortunés, l'idée seule qu'on partage de cœur les malheurs qu'ils éprouvent, suffirait pour les adoucir et les leur faire supporter avec plus de courage.

Afin de faire cesser tout scrupule et toute hésitation s'il en existait encore, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner la traduction suivante d'une lettre écrite par l'honorable JOSEPH HUME au père d'un des exilés canadiens résidant actuellement à Townsend, Haut-Canada.]

Londres, Bryanston Square, 20 Novembre. 1840.

Monsieur,

Votre lettre du 27 Janvier, ainsi que les deux pétitions à sa Majesté en faveur de votre fils, maintenant prisonnier à la terre de Van Diemen, a été dûment reçue ; mais il avait quitté l'Angleterre depuis long-tems lorsque les papiers me parvinrent.

J'avais envoyé par le même navire des lettres à un de mes amis, qui est membre du conseil à la terre de Van Diemen, sollicitant son attention sur tous les Canadiens et le priant d'employer toute son influence à diminuer la sévérité de leur punition ; je croyais cela plus utile qu'une application à Lord John Russell, le ministre colonial, qui paraissait déterminé à laisser la loi s'exécuter pleinement.

D'abord les canadiens furent mis aux fers dans les compagnies de travailleurs et mêlés aux autres condamnés sans distinction, traitement que je regarde comme très-sévère et inusité à l'égard des délinquants politiques ; mais les ordres d'An-

gletterre étaient « qu'il ne serait fait aucune distinction entr'eux et les autres condamnés » et le gouverneur ne voulut permettre aucun adoucissement envers canadiens.

J'ai reçu dernièrement une lettre de la terre de Van Diemen dans laquelle trouve le passage suivant : —

« Je regrette de n'avoir pu obtenir qu'une faible amélioration « dans le sort des prisonniers canadiens ; mais j'ai obtenu qu'ils soient « séparés [des condamnés ordinaires, ce qui est quelque chose. »

Je prends un vif intérêt dans le sort des malheureux canadiens, et ne perd aucune occasion qui se pourra présenter de faire améliorer leur condition, et j'espère les voir un jour en liberté.

J'ai écrit à quelques personnes de l'administration en Canada, d'insister auprès du Gouverneur Général sur la politique d'accorder une amnistie à tous accusés politiques à l'occasion de la proclamation de l'union des Provinces ; je désirerais vous suggérer de vouloir bien prendre la peine de voir tous les parents de ces infortunés qui, comme votre fils, peuvent être en exil, et d'obtenir de leurs amis et de tous les corps publics auprès desquels ils peuvent exercer quelque influence, de présenter des pétitions au Gouverneur Général demandant une amnistie générale et un oubli des offenses passées, et s'il ne veut pas recommander à sa Majesté une mesure aussi sage qu'humaine, j'espère qu'on présentera des requêtes à l'Assemblée Unie, lui enjoignant d'intervenir afin d'obtenir la liberté de tous les canadiens.

J'ai remis à Lord John Russell les pétitions que vous m'avez envoyées et j'ai vivement sollicité de recommander à sa Majesté d'accorder une amnistie générale à la naissance d'un héritier à la couronne britannique et aussi en anticipation de l'union des provinces des Canadas ; s'il se décide à le faire je profiterai des occasions qui se présenteront d'amener la cause des Canadiens devant le Parlement anglais.

Vous pouvez être persuadé que je ne cesserai pas, tant que j'écrirai en public de faire appel à la couronne, jusqu'à ce que tout canadien soit libre de retourner dans sa patrie.

Dès que j'aurai reçu une réponse de votre fils à la lettre que vous lui avez envoyée, je vous la transmettrai ; et je me ferai un plaisir de lui faire parvenir votre lettre que vous désirerez lui adresser par mon entremise.

J'envoie la présente par les soins du gouverneur Seward qui peut m'envoyer vos lettres par le canal du ministre américain.

Il me reste à exprimer l'espoir que vous pourrez voir encore votre fils libre qu'à l'avenir la paix et le bon gouvernement régneront au Canada,

Je suis votre obéissant serviteur

JOSEPH HUME.

GEORGES BIGAOUETTE,
MEUBLIER,

Nos. 22 & 23 Rue St. Valier.

APPELLE l'attention du public et de ses amis sur son assortiment de meubles tels que Couchettes, Tables, Sofas, chaises, Chiffonnières en acajou, et tous autres ouvrages de son art, d'après les derniers modèles et à des prix modérés.

Québec, 3 Juin, 1841.